

**Réunion du Comité Économique, Éthique et Social du HCB,  
15 mai 2017**

**Ministère de l'Environnement, 244 bd Saint Germain, 75007 Paris  
Procès verbal**

**1. Rappel de l'ordre du jour**

**Matinée :**

10h : Accueil des nouveaux nommés au CEES, introduction de la séance, récapitulatif des saisines présentes et à venir du Comité et des groupes de travail mis en place (Claude Gilbert)

- Validation du quorum et des pouvoirs ;
- Accueil des nouveaux membres ;
- Point relatif à l'agenda du HCB ;
- Validation du PV de la précédente séance

10h30 : Séance de travail relative à la saisine « NPBT »

- Finalisation de la recommandation sur les NPBT

**Après -midi :**

14h : finalisation de la recommandation "Moustiques modifiés" et communication de la version finale du rapport du GT

Rappel : la recommandation devra être publiée avant fin Mai, en vue du colloque du 7 Juin

17h : Clôture de la séance

**2. Membres présents et représentés**

**Membres :**

*Etaient présents :*

Sandrine Barrey (personnalité qualifiée, sociologue, pouvoir de Serge Boarini, personnalité qualifiée, sociologue), Elisabeth Blesbois (CFDT), Estelle Brosset (personnalité qualifiée, juriste ; pouvoir de Hervé Gomichon, FCD), Daniel Chéron (Coop de France), Catherine Dagorn (GNIS, le matin seulement), Céline Duroc (FNSEA, le matin seulement, pouvoir à Daniel Chéron l'après-midi), Jean-Christophe Gouache (UFS ; pouvoirs de Nathalie Bruck,

LEEM et de Nicolas Sarthou, Jeunes Agriculteurs), Isabelle Lanson (Assemblée des départements de France), Anne Legentil (Familles rurales, présente le matin seulement), Sélim Louafi (personnalité qualifiée, économiste), René Mazars (CISS, pouvoirs de Manuel Messey, Conseil national des associations familiales laïques et de François Lucas, Coordination rurale), Gérard Schrepfer (Association Léo Lagrange), Egizio Valceschini (personnalité qualifiée, sociologue, présent le matin seulement), Michel Van Praët (CCNE), Sarah Vanuxem (personnalité qualifiée, juriste, pouvoir de Arnaud Faucon, CGT), Bernard Verdier (AdF, pouvoir de A.-Y. Le Dain, OPESCT - députée).

#### Pour le HCB :

Claude Gilbert (président du Comité économique, éthique et social), Jean-Luc Pujol (délégué à veille scientifique et à la prospective) et Martin Rémondet (responsable scientifique en charge des questions économiques, éthiques et sociales et des relations avec les parties prenantes) ;

Joëlle Busuttil, secrétaire générale du HCB, Pauline Andarelli, stagiaire.

### **3. Déroulement de la séance**

#### **- Validation du quorum et des pouvoirs**

Il est signalé que :

Serge Boarini (personnalité qualifiée, sociologue) a donné pouvoir à Sandrine Barrey ;  
Nathalie Bruck (LEEM) a donné pouvoir à J.-C. Gouache ;  
Céline Duroc (FNSEA) a donné pouvoir à Daniel Chéron l'après-midi ;  
Arnaud Faucon (CGT) a donné pouvoir à Sarah Vanuxem ;  
Hervé Gomichon (FCD) a donné pouvoir à Estelle Brosset ;  
Anne-Yvonne Le Dain (OPESCT, députée) a donné pouvoir à Bernard Verdier ;  
François Lucas (Coordination rurale) a donné pouvoir à René Mazars ;  
Manuel Messey (Conseil national des associations familiales laïques) a donné pouvoir à René Mazars ;  
Nicolas Sarthou (Jeunes agriculteurs) a donné pouvoir à J.-C. Gouache.

Il est signalé qu'en raison de la présence de Bernard Verdier, représentant l'Assemblée des départements de France (titulaire), la suppléante Isabelle Lanson, nouvellement nommée également présente, n'est pas décomptée.

De même Anne Legentil et Gérard Schrepfer, représentant des associations de défense des consommateurs, étant tous les deux présents le matin, ne compteront que pour une voix.

20 membres sont présents ou représentés, le quorum est atteint.

Le président ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux entrants, Michel Van Praët pour le Comité consultatif national d'éthique, Isabelle Lanson pour l'Assemblée des départements de France, nommés par arrêté en date du 10 avril 2017, publié au *Journal*

*Officiel* le 28 avril, et donne la parole à Christine Noiville, présidente du HCB, venue les accueillir.

Christine Noiville rappelle que les membres du CEES doivent de se conformer aux règles de fonctionnement précisées dans le règlement intérieur du HCB et reprises dans les règles de fonctionnement du CEES. Elle insiste sur le rôle du CEES : « *[les recommandations] exposent et explicitent les enjeux économiques, éthiques et sociaux jugés essentiels pour la décision publique. Elles identifient les points de consensus et de divergence entre les membres. Les positions de chacun des membres présents ou représentés sont clairement affichées* » (Art. 2.3.4. du règlement intérieur).

Elle ajoute que c'est dans cet esprit qu'elle a relu le résumé sur les NPBT. Il est impératif que les différentes tendances soient clairement identifiées, son rôle est d'y veiller.

Le président remercie Christine Noiville et propose un tour de table.

**- Calendrier :**

Prochaines séances : lundi 12 juin ; mardi 19 septembre ; lundi 6 novembre ; mardi 19 décembre

Colloque Moustiques : 7 juin – inscriptions en ligne sur le site du HCB.

**- Validation du PV de la précédente séance**

Il est rappelé que les PV étant mis en ligne sur le site du HCB, il est inutile qu'y figurent avec précision les corrections à apporter aux documents « provisoires » examinés en séance. La version détaillée des procès verbaux de séance doit rester à la seule attention des chargés de mission.

En conséquence, une version résumée du PV de la séance d'avril sera soumise ultérieurement à la validation des membres.

**- Rappels administratifs :**

Il est rappelé que DPI des membres doivent figurer sur le site du HCB.

**- Séance de travail relative à la saisine « NPBT »**

Le président revient sur la nécessité, rappelée à l'instant par la présidente, de rendre compte des différents positionnements. S'agissant des NPBT, trois textes ont été transmis aux membres, le rapport du GT, la recommandation proprement dite et un résumé.

Un membre note que le rapport du GT étant pratiquement finalisé, la séance du jour pourrait être consacrée à la validation de la recommandation, le résumé pouvant faire l'objet d'une validation lors de la prochaine séance.

Un autre considère que le résumé, qui devrait logiquement découler de la recommandation validée, pourrait à terme en reprendre les encadrés.

Un membre se dit mal à l'aise avec le déroulé des travaux : rappelle que le rapport du GT est différent des travaux des seuls membres du GT en ce qu'il prend en compte le point de vue de membres absents et s'interroge maintenant sur le résumé proposé qui, à certains égards, diffère de la recommandation.

Un autre membre considère qu'il n'est pas choquant que les documents soient différents à condition qu'ils soient cohérents entre eux.

Il est finalement décidé de réexaminer en séance ce jour la recommandation en essayant de mettre en évidence plus clairement les différences de postures. Les encadrés proposés à la fin de chaque sous-partie, qui pourront être repris dans le résumé, font l'objet d'un examen attentif.

Un membre souligne que s'il est évident que le CEES a réussi à dépasser une position binaire, la structure de la recommandation ne met pas assez en évidence l'existence d'une position intermédiaire. Il faudrait, précise un autre membre, expliquer plus avant sur quoi se fonde la nécessité d'une position moins tranchée.

Un autre membre souligne l'existence d'une base commune, un autre encore suggère de commencer par exposer ce qui fait consensus en termes de décisions et de méthodologies proposées pour exposer ensuite ce qui fait différence.

Des échanges portent sur la notion d'« inconnue », il convient de distinguer ce qui relève d'un manque de connaissances de ce qui relève de l'évolution biologique. Une note sera rédigée.

L'idée suggérée par un membre de voter point par point ne rencontre pas l'agrément des présents qui, par ailleurs, rappellent qu'ils refusent que l'on procède à l'identification des votes. Les membres souhaitent qu'on s'en tienne à l'idée de faire ressortir les grandes masses.

S'agissant du résumé à rédiger les membres présents s'accordent, en votant à main levée, sur l'idée de partir de la recommandation en prenant en compte, en tant que de besoin, les remarques incluses dans le résumé proposé. Un membre s'abstient.

Pour les points restant à préciser, Martin Rémondet pourra s'appuyer sur les rédactions qui seront proposées.

### **Finalisation de la recommandation « Moustiques modifiés » et communication de la version finale du rapport du GT**

Un rappel des éléments principaux du rapport du GT est fait par les membres du GT

Un membre du GT, dans l'impossibilité d'assister à la séance, a fait parvenir un *Power Point* qui liste les critères à prendre en compte pour une décision « éthique ».

Un autre revient sur les impacts sur la gouvernance de la santé et sur les programmes de LAV. Agir sur les moustiques n'est pas suffisant pour mener une bonne politique de santé :

- il ne devrait pas y avoir de confiscation de la réflexion et de la décision sur le dos de la complexité de l'objet ;
- ces moustiques modifiés portent en eux un modèle de santé et de gouvernance. Ils modèlent un nouveau paradigme qu'il faut penser dans le cas d'une utilisation ;
- il faut conserver la distinction entre intervention et surveillance, malgré ce changement de paradigme.

Un autre encore souhaite revenir sur la notion de biocontrôle identifiée par son entrée juridique. La catégorie de droit prend le pas sur la nature de l'objet, et même si on peut avoir le sentiment que *Wolbachia* ne peut être comparé à une coccinelle qui n'induit pas de modification génétique, décider que c'est un produit « biocontrôle » c'est entrer dans un cadre qui s'impose comme était celui de la lutte contre les ravageurs agricoles.

Certains mots peuvent changer de sens suivant le contexte, c'est le cas de biocontrôle qui saisi par son angle juridique serait dangereux pour traiter la question des moustiques modifiés. Bien que le risque de confusion ait été précisé dans la rédaction dans la rédaction, il est décidé d'abandonner cette piste, de maintenir la nécessité d'évaluer les moustiques par rapport aux interactions attendues avec les populations sauvages, et de recommander d'adopter la réglementation la plus contraignante.

Un membre résume donc qu'il conviendrait de clarifier dans la recommandation, le droit qui est appliqué et fera des propositions en ce sens. Il serait souhaitable de :

- prendre en considération la pluralité des qualifications juridiques (ou des statuts réglementaires) des moustiques modifiés et donc des réglementations applicables ;
- d'effectuer une évaluation renforcée des conséquences de la dissémination de ces moustiques dans tous les cas et lorsqu'aucun texte ne s'applique (ce dernier point en réponse à la question « y a-t-il des insectes qui ne soient pas saisis par une réglementation ») ;
- en cas de doute sur la qualification juridique, retenir la recommandation la plus contraignante.

Quelques remarques portent sur des points de fond à ne pas perdre de vue :

- que le recours aux moustiques GM n'est qu'une solution parmi d'autres. Le rapport devra le préciser clairement.
- le vecteur n'est pas la cause de la maladie, il ne faut pas oublier de lutter aussi contre le pathogène. Ces modifications seront prises en compte.
- tout comme le rapport du GT, la recommandation ne met pas clairement en évidence que les moustiques GM ne sont qu'un outil parmi d'autres. Il convient de bien mettre en évidence que la lutte contre les maladies doit s'appuyer sur différents leviers.
- Par exemple, à l'horizon de 10 ans, la question du zika peut aussi être abordée par la vaccination
- les conditions nécessaires pour l'usage des différentes techniques ne sont pas assez explicitées.

Un membre regrette la tendance générale de la communauté scientifique à se situer plus dans le curatif que dans le préventif. De son point de vue, maîtriser l'évolution de menaces sur la santé passera non pas par la maîtrise de l'environnement mais par la maîtrise de nos relations avec l'environnement, la recherche scientifique devrait se structurer en ce sens.

*Le président rappelle que la recommandation devra être disponible pour le colloque du 7 juin. Il propose qu'un texte prenant en compte les modifications demandées soit transmis aux membres dans la semaine pour validation. Pour faciliter la lecture, les corrections apportées seront présentées en mode apparent.*

*Se posera ensuite le problème d'un éventuel résumé.*